



TRAVAILLER en français

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) **VOLUME 38 - PRINTEMPS 2016**

Des données inquiétantes

Une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), publiée en janvier dernier, révélait les données suivantes :

- Déclin de l'usage du français dans la sphère publique, particulièrement en milieu de travail. La part des travailleurs du secteur privé sur l'île de Montréal travaillant généralement ou uniquement en français est passée de 62,5 % en 1997 à seulement 43,7 % en 2010.
- Accélération du déclin du poids démographique des francophones au Québec. C'est particulièrement le cas sur l'île de Montréal, où la proportion d'individus de langue maternelle française est descendue sous la barre des 50 % et celle des individus parlant principalement français à la maison a décliné pour s'établir autour de 52 % en 2011.

Le saviez-vous?

L'appellation «loi 101» signifie qu'il s'agit de la 101° loi déposée par le gouvernement lors de la session parlementaire. Il existe donc plusieurs «loi 101» dans l'histoire du Québec. Puisqu'à chaque session parlementaire le décompte recommence à 1.

Le français au travail : urgence d'agir!



Chers militants et militantes de la francisation,

Depuis plus d'une dizaine d'années, de nombreux observateurs de la question linguistique québécoise s'entendent pour dire que le français ne cesse de perdre du terrain, particulièrement à Montréal. Conséquemment, le français recule aussi dans les milieux de travail, c'est un fait indéniable.

Près de quarante ans après l'adoption de la loi 101, malgré les avancées qui en ont résulté, force est de constater le retour à l'usage de l'anglais dans certains secteurs d'activité. Les efforts de l'Office québécois de la langue française n'arrivent pas à faire face aux principaux défis qui s'opposent à la francisation, nommément la mondialisation, les communications et les technologies de l'information. Il ne faudrait pas que le français joue sa survie dans nos lieux de travail et que nous assistions au spectacle dans un grand silence. J'en appelle à votre vigilance et à votre militantisme.

À la FTQ, nous continuons d'intervenir auprès du gouvernement du Québec pour qu'il affirme haut et fort son intention de promouvoir et de protéger la langue française. Nos revendications portent principalement sur une nécessaire modernisation de la loi 101 dans le but de la renforcer, sur un meilleur soutien à l'Office et sur une plus grande reconnaissance par la loi de la place des travailleurs et des travailleuses dans le processus de francisation des entreprises.

Nous croyons qu'il est temps, quarante ans après l'adoption de la loi 101, que les principaux acteurs du projet de francisation du Québec soient invités par le gouvernement à faire le bilan dans le but d'aménager de nouvelles stratégies.

Je suis conscient de l'ampleur de la tâche des militants et militantes de la francisation, mais je me permets d'insister : vos interventions sont essentielles pour la survie du français dans nos milieux de travail. Plus nous serons nombreux à exiger du français dans toutes les sphères de la vie sociale, plus nous démontrerons que la loi 101 a sa raison d'exister. La langue française a sa place et il nous appartient de la défendre!

Nous le devons bien à notre belle langue et à notre culture.

Chers militants et militantes de la francisation, agissons. Daniel Boyer, président



565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M2W3 • Tél.: 514383-8000 • Téléc.: 514383-0502 Portails: www.francisation.ftq.qc.ca et www.languedutravail.org // Responsable: Rima Chaaban // Rédaction: Rima Chaaban // Relecture: Line Bolduc, Yuriko Hattori // Collaborateurs: Lucie Pratte, Unifor; Félix Bélanger, Unifor; Isabelle Chabot, IPFPC; Lola Le Brasseur et Gaston Bernier, Asulf. // Conception graphique: Tabasko // Illustration de la page couverture: Upperkut // Photos: FTQ; Normand Blouin; IPFPC // Impression: FTQ // Tirage: 10000 exemplaires // Bibliothèque et Archives nationales du Québec // 1994 ISSN 0803-3942 // Reproduction autorisée et encouragée.



Ce document est imprimé sur un papier recyclé, fabriqué au Canada. **Contient** 100 % de fibres postconsommation.

La francisation des entreprises //

témoignage

FÉLIX BÉLANGER // UNIFOR 4511

L'élément déclencheur de mon militantisme : ACHTUNG!



ourquoi devient-on militant de la langue française? Quel est l'élément déclencheur? Pour moi, ce fut précisément l'avertissement «ACHTUNG!», un simple mot inscrit sur une bouteille.

Vous voulez savoir pourquoi? Tant mieux, poursuivez la lecture! Ca ne vous intéresse pas? Lisez quand même, je suis un gars sensible et je pourrais mal le prendre.

Donc, voici ma petite histoire. Elle débute il v a environ 10 ans. chez un concessionnaire automobile, à Blainville.

Je m'affairais à démonter un moteur dans un camion alors que mon voisin dans l'atelier décontaminait un circuit d'air climatisé à l'aide d'un produit nettoyant. Soudain, une forte odeur se fit sentir et je ressentis un vif mal de tête.

- «Veux-tu bien me dire c'est quoi ce produitlà? À chaque fois que tu t'en sers, j'ai un méchant mal de tête!
- Je ne sais pas moi, ils nous l'on donné pour nettoyer les conduits d'air climatisé.
- Montre-moi donc ça.»

Mon collègue me tendit alors la bouteille.

Sous l'inscription «ACHTUNG!» écrite d'un rouge menaçant, des dizaines de mises en garde indéchiffrables s'étalaient devant mes yeux. Pas de français, pas d'anglais. Juste de l'allemand, point final.

- «Bien voyons, c'est juste écrit en allemand! – C'est quoi ça «ACHTUNG!»?
- -Je pense que ca veut dire «ATTENTION!».
- On fait comment pour savoir c'est quoi le danger?

- Il faut traduire l'étiquette. Donne-moi la bouteille.»

Ma formation de mécanicien automobile m'ayant très mal préparé à traduire un mur de texte rédigé en allemand, je me suis donc rabattu sur l'outil de francisation ultime, et j'ai nommé: Google Translate. Sans grande surprise, le résultat se révéla plutôt inutile, mais deux mots attirèrent quand même mon regard: «hochqiftig» et «tödlich». Ces derniers se traduisent respectivement par «extrêmement toxique» et «mortel». Rassurant.

- «Il me semble que ce n'est pas logique d'avoir besoin de Google Translate pour faire mon travail de façon sécuritaire!
- Qu'est-ce que tu vas faire?
- Je vais en parler avec le syndicat.»

C'est ainsi que tout débuta pour moi.

Cette simple discussion entre un collègue et moi fut le point d'origine de mon implication dans le passionnant dossier de la langue du travail et aussi de mon engagement syndical. Au fil du temps, j'eus le privilège de me joindre aux fantastiques militantes et militants de la langue française. Permettez-moi de vous dire que votre enthousiasme est contagieux et votre persévérance, inspirante. Nos démarches pour faire progresser la langue française dans le secteur automobile sont récentes et ardues, mais vous nous montrez le chemin tous les jours par votre engagement et vos réalisations. Sachez que le secteur automobile est fier de marcher dans vos pas.

En terminant, vous vous demandez probablement quel fut le résultat de nos démarches concernant le fameux produit toxique dont je parlais dans ma petite histoire. Malheureusement, nos efforts pour obtenir une version française de l'étiquette se soldèrent par un échec retentissant. Alors, qu'avons-nous fait? Nous avons retroussé nos manches et. quelques mois plus tard, avons fièrement obtenu l'interdiction complète du produit sur le marché canadien. Tout est bien qui finit bien.



Les bons coups!

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) s'est doté d'un comité syndical de promotion du français au travail

Par Isabelle Chabot, IPFPC

Dans son plus récent rapport de vérification, publié le 12 janvier 2016, Graham Fraser, le commissaire aux langues officielles, a émis une sérieuse mise en garde contre la tentation d'exercer des compressions mur à mur et de priver les minorités linguistiques de leurs droits:

∢ Quand ils envisagent des changements majeurs, comme des compressions budgétaires ou la création ou l'élimination de programmes, les décideurs ne doivent pas procéder à l'aveuglette. Ils doivent s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs obligations législatives, y compris des obligations prévues par la Loi. Le fait de ne pas tenir compte de la Loi et des obligations connexes pendant ces types d'examens peut avoir des répercussions importantes sur les Canadiens, surtout ceux des groupes minoritaires comme les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Il réagissait aux compressions amorcées par les conservateurs de Stephen Harper dans leur quête de l'équilibre fiscal. Le commissaire avait d'ailleurs à maintes reprises fait part de son inquiétude sur les répercussions négatives éventuelles.

L'érosion des droits linguistiques et de l'accès à des services en français au Canada est palpable. Pensons à la bataille, à la Cour Suprême du Canada, pour obtenir la nomination de juges francophones, l'écart des compressions entre la CBC et Radio-Canada, la sous-traitance des services linguistiques de l'École de la fonction publique et autres agences et bureaux fédéraux, la compression des budgets attribués à la prime de bilinguisme, etc.

Ces derniers enjeux ont particulièrement insufflé l'énergie à l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada à se doter d'un comité pour la valorisation et la promotion du français au travail.

Composition du comité

Ce comité est composé d'autant de femmes et d'hommes bénévoles provenant de différents secteurs fédéraux et de toutes les régions du Canada ayant à cœur les intérêts, le respect et la qualité de la langue française. La contribution de chacune et chacun porte sur ses propres expériences linguistiques en milieu de travail, où l'appartenance régionale et le corps professionnel nuancent les travaux. Puisque les membres sont toutes et tous des déléguées syndicales et délégués syndicaux, ils se penchent aussi sur des questions linguistiques dans leur syndicat.





De gauche à droite en commençant par le haut: Yvon Brodeur, président du comité et directeur de la région du Québec; Luc Rainville, représentant de la région des Prairies et Territoires-du-Nord-Ouest, Office national de l'énergie (NEB); Isabelle Chabot, représentante de la région de l'Atlantique, Service correctionnel Canada (SH); Francine Courchesne Mailhot, représentante de la région de la Capitale nationale, Bibliothèque et Archives Canada (CS); René Lafond, représentant de la région de l'Ontario, Agence du revenu du Canada (VFS); Vicky Painchaud, représentante de la région du Québec, Services partagés Canada (CS); Sylvie Desforges, anciennement membre du comité; Jean Laberge, représentant de la région de la Colombie-Britannique et Yukon, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (CO).

Les responsabilités suivantes leur incombent :

- **1.** Procéder à l'analyse linguistique et, s'il y a lieu, élaborer un programme de promotion du français.
- Faire la promotion du français par le biais du site Web, de publications, de guides, de concours, etc.
- **3.** Exécuter toute autre tâche relative aux langues officielles qui lui serait confiée par le CA.

En mars, le comité compte officialiser ses travaux et célébrer la journée de la promotion du français en milieu de travail. Il évalue également la possibilité de se proposer comme intervenant au Sénat dans les travaux visant à moderniser la partie IV de la Loi sur les langues officielles – communications et services destinés au public par les institutions fédérales.

Les bons coups!

Le Conseil québécois d'Unifor a maintenant son comité permanent de francisation!

Par Lucie Pratte, présidente du comité

Depuis la création d'Unifor le 1er septembre 2013, son Conseil québécois comptait 7 comités permanents : la condition féminine, les travailleuses et travailleurs autochtones et racisés, les jeunes travailleuses et travailleurs, LGBT, les travailleuses et travailleurs ayant un handicap, la santé, la sécurité et l'environnement et l'action politique.

Le mandat des comités permanents est de fournir des conseils et des orientations aux dirigeantes et dirigeants du Conseil québécois et aux déléguées et délégués en matière de politiques et d'actions concernant les objectifs sociaux et politiques d'Unifor dans le cadre des activités du comité en question. Les comités permanents regroupent des militantes et militants d'Unifor et

visent à entreprendre des campagnes et des actions, et aident à la mobilisation des membres.

Les comités permanents sont formés d'un minimum de trois membres élus dont une présidente ou un président et de membres additionnels tel que déterminé par le comité exécutif et approuvé par le Conseil québécois.

Les deux syndicats fondateurs d'Unifor (SCEP et TCA) comptaient tous deux de nombreuses sections locales engagées dans le processus de francisation des entreprises et actives au sein des différentes tables sectorielles mises sur pied par la FTQ. Un comité permanent de francisation était désormais incontournable pour le Conseil québécois d'Unifor.



Une résolution à cet effet a donc été soumise aux délégués lors de la troisième assemblée régulière du Conseil québécois d'Unifor tenue du 6 au 8 mai 2015 à Montréal, résolution qui fut adoptée à l'unanimité!

Les membres de ce comité ont été élus lors de la dernière assemblée du Conseil québécois qui a eu lieu du 27 au 29 novembre 2015 à Québec. Le nouveau comité a donc commencé à exercer son mandat dès janvier 2016.

Le nouveau comité est composé de :

Lucie Pratte, Unifor 522 Claude Lahaie, Unifor 98 Richard Labossière, Unifor 2889

Le Forum mondial de la langue française 2015 : Unifor y était!

Par Lucie Pratte et Félix Bélanger



Félix Bélanger et Lucie Pratte lors de la cérémonie d'ouverture du Forum

La deuxième édition du Forum mondial de la langue française (FMLF) s'est tenue du 20 au 23 juillet dernier à Liège en Belgique. Le FMLF a réuni plus de 1200 participants originaires de 90 pays, principalement des jeunes de 18 à 35 ans. Le Réseau de la francophonie syndicale internationale était aussi très présent puisqu'une des 15 priorités du premier FMLF de Québec 2012 émanait des ateliers syndicaux: la coopération syndicale internationale pour renforcer le français au travail. Une quarantaine de représentants syndicaux originaires de 16 pays dont 9 du Québec (FTQ et CSN) ont été accueillis par la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB). Le syndicat Unifor avait délégué deux représentants pour y participer: Lucie Pratte, de la section locale 522 (secteur aéronautique) et Félix Bélanger, de la section locale 4511 (secteur automobile).

Les ateliers syndicaux ont porté sur la langue du travail et sur la collaboration entre les divers acteurs de la francophonie syndicale. Ces ateliers nous ont permis de rencontrer des travailleurs syndiqués de plusieurs pays d'Afrique, de France, de Belgique et d'Haïti.

Lors de l'atelier sur la langue du travail, nous avons eu l'occasion de partager avec les participants les moyens par lesquels nous avions pu faire avancer la francisation dans nos milieux de travail respectifs.

Malheureusement, malgré tous ces échanges fructueux, nous avons eu l'impression que les revendications du milieu syndical n'ont pas été considérées avec tout le sérieux qu'elles méritaient par les autorités du Forum. Il faudra donc se questionner sur la place que prendra le mouvement syndical au Forum de 2017. À suivre!

Collaboration spéciale

Qu'est devenu le projet de francisation des entreprises en 2016?

Par Lola Le Brasseur, directrice du Service de la francisation de la FTQ de 1991 à 2015

Assurément une des lois les plus importantes adoptée en 1977 par le gouvernement de René Lévesque, la Charte de la langue française, communément appelée loi 101, va fêter ses quarante ans dans un peu plus d'un an. En plus de consacrer le français comme langue officielle du Québec, la loi imposait des mesures importantes pour forcer les entreprises à fournir des outils de travail en français, pour obliger des enfants à fréquenter l'école française et pour amener les commerces à afficher en français. La majorité francophone avait enfin le sentiment d'être chez elle au Québec et d'avoir en main l'outil pour que le français occupe toutes les sphères de l'activité de la société.

En matière de langue du travail, la Charte consacre une vingtaine d'articles au processus de francisation des entreprises, articles qui n'ont à peu près pas subi de modifications depuis 1977. Y sont précisées les exigences faites aux entreprises ainsi que le rôle et mandat du comité de francisation pour les entreprises qui emploient plus de cent personnes. Ainsi, les travailleurs et travailleuses, par le biais du comité de francisation, qu'ils soient syndiqués ou non, peuvent intervenir directement sur les politiques patronales en ce qui concerne le processus de francisation.

Dans le monde syndical, nous savons que la formation offerte aux membres des comités de francisation est insuffisante. Actuellement, seules les grandes centrales syndicales (CSN, FTQ) offrent des formations aux membres des comités.

Tout en reconnaissant les avancées constatées, quarante ans d'application de la loi 101 n'ont pas encore converti toutes les entreprises au respect des obligations de francisation. Pas plus que quarante ans d'application de la loi 101 n'ont encore réussi à établir la place prépondérante que les travailleurs et travailleuses syndiqués devraient occuper et toute l'influence déterminante qu'ils pourraient exercer dans le parcours de la francisation. Pourtant, dans d'autres dossiers, les syndiqués ont souvent démontré leurs aptitudes à intervenir lorsqu'il s'agit de l'intérêt de l'ensemble de leurs membres et celui de la collectivité.

Le prochain défi?

Pourquoi, dans certains cas, hélas trop nombreux, est-il si difficile d'enrôler les travailleurs et travailleuses pour qu'ils s'approprient totalement le projet de francisation de leur entreprise? Serait-ce que le dossier linguistique fait peur? Le manque flagrant d'information et de formation laisse-t-il croire aux travailleurs et travailleuses qu'ils devraient être des spécialistes de la langue française pour siéger au comité de francisation? Dans le monde syndical, nous savons que la formation offerte aux membres des comités de francisation est insuffisante. Actuellement, seules les grandes centrales syndicales (CSN, FTQ) offrent des formations aux membres des comités. Que dire de l'Office québécois de la langue française qui pourtant devrait s'imposer comme un coordonnateur toujours à l'affût des besoins des parties? Ses maigres ressources humaines et financières ne lui permettent pas de se rapprocher des membres des comités de francisation pour les former et pour les renseigner afin qu'ils exercent leur mandat en toute quiétude. Le projet de francisation des entreprises, faute de ressources, est-il en train de perdre de vue son objectif premier, c'est-à-dire la généralisation du français à tous les niveaux de l'entreprise?

Face à ce désintéressement, plus généralisé qu'on le croirait à prime abord, il y a aussi lieu de se demander si, au chapitre de la francisation des entreprises, la loi

répond encore à leurs besoins. Trouve-ton dans la Charte un appui assez solide à un nécessaire partenariat qu'il faut pour assurer une francisation généralisée et durable? Nous ne le croyons pas. (Il suffit de se rappeler une certaine disposition du défunt projet de loi 14 qui souhaitait substituer au comité de francisation un autre mécanisme de consultation et de participation de son personnel.) Bien fragile est le statut des travailleurs et travailleuses au sein des comités de francisation.

Le visage des lieux de travail a bien changé en quarante ans: présence massive des travailleurs et travailleuses immigrants et parfois leur difficile intégration linguistique; nouvelles technologies, faibles exigences de la Charte à l'endroit des entreprises de moins de cent personnes, etc... À cela s'ajoute le pouvoir économique et politique de plus en plus limité de l'Office.

Pour que continue de vivre le projet de francisation des entreprises dans le cadre de l'esprit de la Charte, il nous faut continuer à interpeller nos législateurs et ne pas avoir peur d'agir en tant que véritable partenaire.

Dans ce continent où nous baignons dans «l'anglicitude» nous n'avons pas d'autres choix que celui de s'imposer pour protéger notre langue.





L'Asulf a trente ans 1986-2016

Par Gaston Bernier, vice-président de l'Asulf

Un groupe de valeureux défenseurs de la qualité de la langue française a mis sur pied en 1986 une association qui, depuis, défend les expressions justes, la prononciation « à la française » des expressions tout en approuvant son adaptation au monde contemporain. L'intérêt pour une langue de qualité n'est pas nouveau. De nombreuses personnes ou entreprises ont précédé l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF) sur ce sentier. Des nationaux se sont mis à la confection de lexiques correctifs au XIXe siècle. Au XXe, la Société du bon parler a dressé un inventaire du langage des Québécois et l'État en a fait sa préoccupation au début des années 1960. Depuis, le Québec a connu beaucoup de réalisations en la matière.

L'Asulf a vu le jour dans ce contexte. L'Asulf n'est pas un produit spontané. Le sort de la langue française en Amérique du Nord a préoccupé de nombreuses personnes depuis 1760: Denis-Benjamin Viger dans les années 1800, Adjutor Rivard, Gérard Dagenais, Robert Dubuc et Marie-Éva de Villers par la suite, sans oublier les universitaires que sont les Poirier, Meney et Martel.

Robert Auclair, fondateur de l'Asulf et conseiller syndical au début de sa carrière, a pris le relais des «militants» antérieurs. Ses mérites sont exceptionnels. La mise sur pied d'une association suppose beaucoup de dévouement. Une grande part des succès de l'Association revient aux membres, lesquels renouvellent chaque année leur carte de membre, souvent en allongeant la cotisation fixée. Cela fait en sorte que 60 % des dépenses de l'Asulf sont financées par les membres individuels et par les personnes morales, dont les syndicats. L'Asulf compte énormément sur les fonctions publiques, sur les autorités politiques et sur les syndicats.

Les écrits secrétés par les États et par les syndicats ont une influence décisive sur la langue de tous les jours. Les travaux savants menés tant à Québec qu'à Ottawa constituent le socle des interventions des asulfistes. Il faut toujours trouver une autorité qui explique ou illustre le bien-fondé d'une position. Les premiers trente ans de l'Asulf ont paru courts aux pionniers. Ils ont affronté de nombreuses difficultés liées à la modicité des subventions, à la recherche de locaux (l'Association est logée à la FTQ depuis 2008), au conservatisme inévitable en matière de langage et à la pesanteur des administrations. Mais les membres restent à carreau.

Pour adhérer à l'Association, visitez : www.asulf.ca/adhesion

La francisation en action!

Le Service de la francisation de la FTQ a comme mission de soutenir, par diverses activités, l'action des membres des comités de francisation et de promouvoir l'usage du français au travail. Tout au long de l'année, le Service propose des activités de formation, d'information et de mobilisation pour répondre aux besoins des membres des comités de francisation pour qu'ils soient en mesure d'assumer adéquatement leurs rôles et leurs responsabilités selon les dispositions de la Charte de la langue française.

Voici quelques photos des activités du Service :



La délégation de la FTQ au Forum mondial de la langue française à Liège en Belgique, juillet 2015



Réunion de la table sectorielle de l'aérospatiale le 18 février 2016



Réunion de la table sectorielle des télécommunications le 26 février 2016



Réunion de la table sectorielle de l'automobile le 22 février 2016



Formation sur le rôle et mandat des membres des comités de francisation le 21 janvier 2016

Les activités des prochains mois

Voici un aperçu des principales activités du Service de la francisation pour les prochains mois :

Une formation revampée!

La formation sur le rôle et les fonctions des membres des comités de francisation a été revampée! Axée davantage sur l'action syndicale dans la démarche de francisation, elle vous permettra d'exercer votre rôle de membre du comité en toute connaissance de vos droits et responsabilités.

Prochaine formation: 14 avril 2016

L'anglais, c'est la langue des affaires!

Vous l'avez souvent entendu celle-là? Nous aussi! C'est pourquoi des travailleurs et travailleuses se sont réunis pour développer un argumentaire en faveur du français au travail qui déboulonne les mythes associés à la francisation. L'argumentaire sera disponible dès le début du mois d'avril sur le portail languedutravail.org ainsi qu'en version papier.

Communiquez avec le Service de la francisation au 514 858-4410 pour vous en procurer des exemplaires.

Une nouvelle campagne sectorielle

Vous souvenez-vous de la campagne de sensibilisation du secteur de l'automobile qui mettait en relation la santé et la sécurité du travail et la francisation? www.languedutravail.org/automobile

C'est maintenant au tour des tables sectorielles des télécommunications et de l'aérospatiale de travailler conjointement à la création d'une nouvelle campagne de sensibilisation qui sera axée sur des enjeux propres aux entreprises de hautes technologies. La campagne sera disponible sur le portail **languedutravail.org** et dans vos milieux de travail au mois de mai 2016.

Vidéo: Connaissezvous le processus de francisation des entreprises?

Peut-être qu'il est temps de rafraichir vos connaissances! Le Service de la francisation a produit une courte vidéo sur le processus de francisation en partant de l'inscription de l'entreprise à l'OQLF jusqu'à l'obtention du certificat de francisation. D'une durée de deux minutes, elle peut facilement être présentée lors de votre prochaine réunion du comité de francisation. Et pourquoi ne pas l'intégrer sur le site Web de votre section locale?

Découvrez également les bons coups du comité de francisation de l'entreprise Télus pour qui le partenariat syndical et patronal a su faire avancer la francisation de l'entreprise.

www.languedutravail.org/videos

La rencontre jumelée de juin 2016

Depuis déjà plusieurs années, la FTQ organise en juin une rencontre qui regroupe les membres des tables sectorielles de l'aérospatiale, des télécommunications et de l'automobile. Comme à l'accoutumée, le Service de la francisation accueillera des représentants et représentantes de l'Office québécois de la langue française et des invités qui traiteront de sujets d'actualité en matière de francisation des milieux de travail.

En prévision de la rencontre de juin 2016, vos suggestions sont les bienvenues. Si un sujet vous intéresse, nous serons heureux d'y apporter une attention particulière. Pour nous faire part de vos suggestions: rchaaban@ftq.qc.ca

Le comité de promotion du français

Le mandat du Comité de promotion du français de la FTQ consiste à veiller au rayonnement du français au travail et à soutenir politiquement, lorsque nécessaire, l'action des travailleurs et travailleuses, membres de comités de francisation. Les membres sont nommés par la direction des syndicats nationaux et tiennent des rencontres sur une base régulière, pas moins de 3 rencontres par année.

Pour savoir si votre syndicat est représenté au comité de promotion du français, vous pouvez adresser votre demande par courriel à douellet@ftq.qc.ca

Un soutien à vos activités de francisation

En plus de vous offrir un soutien technique, le Service de la francisation met gratuitement à votre disposition du matériel promotionnel, des jeux linguistiques et certaines publications. Demandez-les à l'adresse courriel suivante: lbolduc@ftq.qc.ca

Pour connaître toutes les activités du Service de la francisation:

www.francisation.ftq.qc.ca

Francisation et immigration

Nouvelle étude

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a publié, en janvier dernier, un portrait des efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants. Le titre de la recherche est bien éloquent : Le Québec rate sa cible.

Voici quelques faits saillants de l'étude :

Plus de 200 000 immigrants, soit 20 % de l'ensemble de la population immigrée du Québec, **ne parlent toujours pas le français** en 2011. Parmi eux, plus de 111 000 sont arrivés à partir de 1991 dont près de 43 000 entre 2006 et 2011. De ces 202 830 immigrants, 159 575 parlent uniquement anglais et 43 255 ne parlent ni français ni anglais.

Les immigrants non francotropes (43,5 %) utilisent le plus souvent l'anglais dans leurs interactions publiques alors qu'ils sont 40,1 % à utiliser le plus souvent le français et 16,4 % utilisent à la fois le français et l'anglais.

On note d'importantes différences dans les pratiques linguistiques en milieu de travail. 69,6 % des immigrants francotropes parlent le plus souvent le français au travail alors qu'à peine 33,5 % des immigrants non francotropes font de même et que 48,3 % utilisent l'anglais le plus souvent.

Le bilinguisme des institutions publiques, pratiqué notamment par certains ministères et organismes comme Revenu Québec et la SAAQ, n'est pas cohérent avec l'objectif de faire du français la langue commune.

Les ministères et les institutions publiques interagissent en anglais avec près de 75 % des immigrants non francophones et qui sont installés dans la région de Montréal.

Plusieurs études soulignent que le nombre d'heures de cours est insuffisant: certains immigrants ayant complété tous les cours à temps complet offerts par le ministère de l'Immigration n'ont pas atteint un niveau qui leur permette de fonctionner en français.

Rendez-vous au www.irec.net pour consulter l'étude.

La FTQ en commission parlementaire

Dans le but de moderniser la Loi sur l'immigration au Québec qui date de 1968, le gouvernement a organisé une série de consultations auxquelles la FTQ a participé au cours de la dernière année.

Le président de la FTQ a profité de l'occasion pour insister sur la nécessité de mettre sur pied des mesures favorisant l'organisation des cours de français pendant les heures de travail en collaboration avec les organisations syndicales en place. Il a cité un bon nombre d'exemples, notamment celui de l'Union des employés et employées de service (UES-800) et celui des Teamsters, où les cours de français ont permis à plusieurs centaines de personnes immigrantes d'apprendre la langue commune de leur société d'accueil.

Concernant la composition linguistique des nouveaux arrivants, la FTQ croit qu'il est essentiel pour la survie de la langue française de continuer à privilégier l'immigration francophone et d'augmenter le niveau de connaissance du français des nouveaux arrivants au Québec. À suivre!

Pour prendre connaissance du mémoire de la FTQ: www.ftq.qc.ca/centre-documentation

N'ayons pas peur des mots



REER ou REÉR?

Est-il utile de rappeler que REER se prononce ré-èr et s'écrit sans accent?

Les sigles (BDL, GDT, OQLF, etc.) qu'on appelle plus précisément acronymes lorsqu'ils se prononcent comme des mots (ALENA, REER, ENAP, REA, FERR, etc.), s'écrivent en majuscules et ne prennent pas d'accents. Inversement, on doit accentuer les majuscules contenues dans les formes abrégées (Î.-P.-É. pour Île-du-Prince-Édouard), dans les noms propres (Édith), ou les majuscules de position (en début de phrase ou dans une énumération par exemple), de même que celles contenues dans des textes rédigés entièrement dans ces caractères.

Quant à savoir s'il faut écrire les sigles avec ou sans points, les deux façons de faire sont admises. Pour des raisons de simplification et

d'uniformisation cependant, on conseille de les écrire sans points. Il va sans dire que l'emploi des points demeure tout à fait correct.

Retraite ou pension?

Si le mot pension désigne le plus souvent la somme d'argent versée périodiquement à un individu à partir du moment de sa retraite, il ne peut toutefois remplacer le terme retraite. Cet emploi constitue une impropriété.

Exemples:

- Devenu paraplégique à la suite d'un grave accident de travail, Bernard perçoit depuis ce temps une pension d'invalidité qui lui permet de subvenir à ses besoins.
- Beaucoup de travailleurs rêvent de prendre leur retraite (et non : pension) à l'âge de cinquante-cinq ans.

Source: www.oqlf.gouv.qc.ca

Que dit la loi?

Est-ce que j'ai le droit d'exiger que mon employeur s'adresse à moi en français?

La loi n'oblige pas un cadre de l'entreprise à vous parler français, mais elle lui interdit de prendre des sanctions à votre endroit si vous n'êtes pas en mesure de le comprendre. Aucun employeur n'a le droit d'exercer des représailles à votre endroit du fait que vous avez exigé le respect de votre droit de travailler en français.

Si jamais vous êtes congédié, mis à pied, déplacé ou rétrogradé, soit parce que votre connaissance de l'anglais, ou de toute autre langue que le français, est jugée insuffisante par l'employeur, ou encore parce que vous avez exigé que vos droits soient respectés en vertu de la Charte de la langue française, vous pouvez vous adresser au Tribunal administratif du travail, dans un délai de 30 jours, et celui-ci peut ordonner des mesures correctives, le cas échéant. Si vous êtes syndiqué, adressez-vous à l'arbitre de griefs (Charte, article 45).

La loi prévoit-elle l'utilisation du français pour les formations offertes au personnel?

La loi ne prévoit pas expressément que la formation offerte aux salariés doit être en français. Par contre, dans les entreprises plus importantes, qui ont à leur service 50 employés ou plus, le droit de travailler en français est mieux encadré, et se traduit par la mise en place d'un ensemble de mesures visant à généraliser l'usage du français dans le milieu de travail (Charte, article 141).

Toutefois, il faut noter que la loi oblige tous les employeurs à rédiger en français (ou à la fois en français et dans une autre langue) les communications qu'ils adressent à leur personnel. De plus, il est interdit aux employeurs d'exiger la connaissance d'une autre langue que le français comme condition de sélection ou de recrutement du personnel (sauf si les fonctions l'exigent nécessairement) et d'exercer des sanctions à l'encontre d'un salarié parce que sa connaissance de l'anglais, ou d'une autre langue que le français, est insuffisante, ou encore, parce que ce salarié a exigé le respect de son droit de travailler en français.

Le saviez-vous?

Les conventions collectives et leurs annexes doivent être rédigées en français. (Charte, article 43)

La convention collective peut être rédigée, signée et déposée à la fois en français et dans une autre langue (Charte, article 89). Les deux versions seraient alors également officielles, mais en cas d'incompatibilité entre les versions déposées, on devrait rechercher le sens de la convention collective dans la version française, plutôt que dans une version dans une autre langue qui, par elle-même, n'aurait pu être déposée. En pratique, la version française devra donc prévaloir.

Source: www.oqlf.gouv.qc.ca



Une retraite pleinement méritée!

Louise Mercier a commencé son implication syndicale en 1974 en tant que présidente de son exécutif local à l'UES-298 (aujourd'hui l'Union des employés et employées de service, section locale 800). En 2001, elle est embauchée comme coordonnatrice des activités et devient vice-présidente représentant les femmes à la FTQ en 2004. Quelques années plus tard, elle devient également responsable politique des comités de promotion du français et d'intégration des personnes immigrantes de la FTQ.

Louise fut une alliée indéfectible dans la lutte pour le droit de travailler en français. C'est en effet sa volonté et sa persévérance qui ont permis le développement du programme de francisation de l'UES-800, pierre angulaire du travail syndical dans l'intégration des personnes immigrantes. Ce programme a donné l'occasion à des centaines de travailleurs et de travailleuses du secteur du vêtement et de l'entretien ménager d'apprendre le français sur les heures de travail.

Le Service de la francisation de la FTQ tient à te remercier, chère Louise, pour ton appui au dossier du français au travail et pour ton immense contribution à l'effort d'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise.

Nous te souhaitons une très bonne retraite!



Crédit photo : Normand Blouin



ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

L'ABONNEMENT EST GRATUIT

Faites-en la demande en communiquant avec Line Bolduc : lbolduc@ftq.qc.ca ou en remplissant le formulaire en ligne sur le portail www.languedutravail.org

